

Association professionnelle ou interprofessionnelle - Pourquoi une discussion est nécessaire

Lorsque la FSAJ a été fondée en 2001, la règle était la suivante: 1 responsable de groupe de jeux dirige 1 groupe de jeux et gère 1 à 3 groupes par semaine.

L'image de la profession était au premier plan. Aujourd'hui, la situation des groupes de jeux est complètement différente. Dans un nombre crois-

sant de groupes de jeux, les Ces dernières années, une direction à deux a été introduite pour garantir la qualité, le nombre de groupes proposés par semaine a été augmenté. Des groupes de jeux comptant jusqu'à 10 groupes parsemaine ont ainsi vu le jour. Par la suite, de plus en plus de nos membres sont devenus des employeurs.

Ces dernières années, les demandes d'adhésion des institutions de groupes de jeux à la FSAJ se sont multipliées. De nombreuses offres telles que les modèles de budget, les recommandations salariales ou les contrats types sont surtout intéressantes pour les institutions en tant qu'organismes responsables et employeurs, mais ne sont actuellement pas accessibles à tous.

Par ailleurs, de plus en plus d'organismes responsables de groupes de jeux prennent en charge la totalité de la cotisation de leurs collaborateurs. Ils souhaitent une facturation directe et des conditions plus avantageuses pour les organismes responsables. De même, lors de nouvelles demandes d'adhésion, on demande de plus en plus souvent si les groupes de jeux peuvent devenir membres dans leur ensemble.

Comment réagissons-nous à ces constatations? Restons-nous une association professionnelle ou devien-

drons-nous une association de branche? Une chose est sûre: La FSAJ doit continuer à se développer!

Selon une enquête menée auprès des membres, ceux-ci souhaitent que la fédération ne s'engage pas seulement en faveur de la qualification professionnelle, mais qu'elle favorise également la reconnaissance des groupes de jeux et de leur travail. Pour cela, un travail politique effectué par un professionnel est indispensable. Des moyens supplémentaires sont nécessaires pour financer ces tâches ainsi que le développement des conseils et des services. C'est pourquoi une augmentation de la cotisation des membres est nécessaire – indépendamment du fait que la FSAJ reste une association professionnelle ou qu'elle devienne une association de branche.



Association professionnelle

Variante 1

Kathrin porte son sac à dos de membre avec les FSAJ son dos, quel que soit l'endroit où elle travaille. Elle seule peut aller chercher les prestations dans son sac à dos.

Pour l'animatrice ou l'animateur de groupe de jeu, tout reste inchangé en ce qui concerne l'affiliation. Elle est membre en tant que personne, indépendamment de son emploi dans un groupe de jeux.

- Formations continues à prix réduit
- Tous les services tels que la newsletter, les formations continues à prix réduits, les conseils, l'accès aux documents/prestations sur le site web sont à la disposition du membre.
- Chaque personne membre paie la même cotisation.
- Le droit de vote appartient à la personne en tant que membre.
- Il existe désormais des prestations supplémentaires limitées sous forme de forfaits de services moyennant une contribution plus élevée pour les non-membres (organismes responsables, autorités, personnes individuelles).

Variante 2

Association sectorielle

Le groupe de jeux Rägeboge a toujours son sac à dos de membre le vestiaire. Tous les responsables de groupes de jeu qui y sont inscrits ont accès aux prestations de la FSAJ.



Le groupe de jeux est membre. Tous les responsables de groupes de jeu qu'il a inscrits peuvent bénéficier des prestations.

- Formations continues à prix réduit
- Tous les services comme la newsletter, les formations continues avec des réductions, Conseils, accès à la documentation/aux prestations sur le site web est à la disposition du groupe de jeux et des responsables de groupes de jeux qui y sont inscrits.
- En tant que membre, chaque groupe de jeux paie une cotisation qui dépend du nombre de groupes.
- Le droit de vote appartient au groupe de jeux en tant que membre, quelle que soit sa taille.
- Il existe une affiliation individuelle passive pour les responsables de groupes de jeux salariés qui ne sont pas membres (ils bénéficient de prestations limitées).

Ce qui est valable pour les deux variantes

- Le droit à la participation reste
- Les prestations actuelles restent inchangées
- La cotisation de membre augmente pour les prestations supplémentaires comme:
 - plus de conseils personnalisés
 - Développement des services
 - une présentation moderne et orientée vers les membres
 - encore plus de travail politique